



Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mercredi 09 Octobre 2024

Lieu : Salle du Conseil – Mairie de Frasne

Date de la convocation : 01/10/2024

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 2

Membres présents : 7

7

Nombre de suffrage exprimés

9

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Frasne sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	x
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	Excusé
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Christian Vallet

1. Approbation PV du 10 Juillet 2024 2
2. Stratégie foncière de l'EPAGE : point d'avancement 2
3. Projet restauration du Doubs à Arçon : point d'avancement..... 3
4. Consultation travaux 2024 contrat Natura 2000 « Maintien des milieux humides ouverts du site N2000 Dugeon Haut-Doubs » 4
 - 4.1 Chantier de défrichement manuel de la tourbière de la Chaussonotte à Vaux et Chantegrue..... 4
5. Point d'information projet centrale hydroélectrique site Rivex Ornans..... 5
6. Point d'étape sur le projet de centrale hydroélectrique sur le barrage de Quingey 5
7. Point d'information sur les mobilités de personnel 6
8. Questions diverses 6

1. Approbation PV du 10 Juillet 2024

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 10 Juillet dernier.

Délibération N°BS-2024-22 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 29 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Stratégie foncière de l'EPAGE : point d'avancement

Bastien Jeanningros, animateur foncier de l'EPAGE est présent pour présenter l'avancement de la réflexion sur la stratégie foncière.

L'EPAGE est amené à devoir maîtriser le foncier sur lequel il intervient par convention ou acquisition afin de mener ses travaux et/ou de gérer les milieux.

L'élaboration d'une stratégie foncière a pour objectif de faciliter la prise de décision, de mettre en place des outils adaptés, de structurer des partenariats (SAFER, CEN...), de donner un cadre facilitant les demandes financement et enfin de budgétiser nos interventions foncières. L'élaboration de ce document est une conditionnalité de l'Agence de l'eau pour le financement du poste d'animateur foncier, une première version devra alors être transmise avant la fin d'année 2024.

La stratégie foncière doit permettre à l'EPAGE de structurer son intervention en répondant à 3 questions :

- Où intervenir en priorité en fonction des objectifs (restauration, conservation) ?
 - o Pour cela un travail de croisement de données cartographiques est en cours sur la base des différents enjeux qui intéressent l'EPAGE: les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides), les zones d'inondation, la biodiversité, et la ressource en eau .
- Quand ? c'est-à-dire une déclinaison dans le temps des interventions, selon leur degré de priorité et/ou de capacités budgétaires
- Par quels moyens ?
 - o En déclinant la palette d'outils disponibles (conventions de mise à disposition de terrain, baux divers, Obligations Réelles Environnementales, outils de préemption etc...)
 - o En définissant les moyens humains nécessaires (pour cela l'EPAGE a anticipé puisqu'un animateur foncier a déjà été recruté)

A l'issu de la rédaction de ce document, les objectifs ainsi que les outils retenus pour la mise en œuvre devront être clairement identifiés afin de faciliter notre intervention sur le territoire.

Pour la suite, des échanges sont à prévoir avec les partenaires intervenant sur le foncier et l'Agence de l'eau afin de s'assurer de la cohérence des démarches de chacun.

Le projet quasi finalisé sera représenté en bureau avant la fin de l'année dans l'objectif de le valider en Comité syndical fin 2024 ou tout début 2025.

Mr le Président précise qu'il faut que les maires soient associés à la stratégie foncière de l'EPAGE.

Mr Vallet rajoute le besoin de communiquer aux communes nos plans d'actions.

Mr Jean-Claude Grenier tient à informer que la stratégie foncière n'a pas pour seul objectif l'acquisition foncière. Il précise que la stratégie foncière présentée est bonne mais qu'il est un peu en retrait sur l'acquisition car le coût en constante augmentation pourrait être un frein.

Mr Thevenet tient à faire un point sur les Baux emphytéotiques, qui peuvent être un bon compromis pour mieux sécuriser le foncier communal sur lequel l'EPAGE intervient en gestion.

Mr Alpy, souligne qu'il faut affiner nos outils disponibles, et bien identifier les partenaires du foncier. Il est souligné que L'EPF devrait être un partenaire foncier.

Mr Jeanningros et Mr Thevenet précisent que l'Agence de l'Eau demande aux autres structures intervenant sur le foncier, dans les milieux aquatiques, tels que le CEN, les fédérations de chasse, de pêche, de s'assurer de la cohérence avec la stratégie foncière de la collectivité Gemapienne. Il est donc important de finaliser cette stratégie assez rapidement.

Mr Jeanningros quitte la salle, le bureau le remercie pour le travail mené et les explications fournies.

3. Projet restauration du Doubs à Arçon : point d'avancement

Mr Resh Jean-Noël, chargé de mission milieux aquatiques, coordonnateur de la cellule gemapi à l'EPAGE est présent pour présenter ce point.

Olivier Billot fait un point sur la situation, Le dernier COPIL c'est tenu la semaine dernière ainsi que la rencontre avec les exploitants. Les feux sont plutôt au vert. Les conventions avec les exploitants autorisant les travaux devraient être signées assez rapidement. Ceux-ci préféreraient que les travaux puissent se faire sur une seule année pour moins perturber les productions agricoles.

L'idéal serait de pouvoir consulter les entreprises en fin d'année avant que leur plan de charges 2025 ne soient remplis.

Le plus favorable serait de pouvoir faire le linéaire sur un an, pour nous comme pour les exploitants, cependant si les conditions hydrologiques ne sont pas en notre faveur, il sera compliqué de faire le chantier sur une seule année et il faudra donc le découper en 2 tranches.

Mr Alpy s'interroge sur les conditions météorologiques, si comme cette année, nous avons de fortes pluies est ce que cela est envisageable ?

Mr Resh, indique que cela serait très compliqué. L'idéal serait d'intervenir dès le printemps 2025.

Mr Resh ajoute que concernant le volet inondabilité des zones habitées situées en amont du pont d'Arçon, les études hydrauliques montrent que les travaux permettront de diminuer un peu le niveau d'eau en crue.

Mme Loizon, ainsi que Mr Lietta précisent qu'il faut impérativement expliquer au habitants l'enjeu et le mécanisme de nos travaux, car c'est compliqué de se projeter pour eux.

Mr Jean-Claude Grenier tient à souligner un point important, à savoir que si en amont nous n'avancions pas sur le projet du barrage du lac St Point, il ne validera pas le projet d'Arçon qui a coûté élevé, car ces deux projets n'ont de sens que l'un avec l'autre.

Il faut faire les choses dans l'ordre, le barrage du lac St Point étant un projet qui est ouvert depuis plusieurs années sans avoir de réponse satisfaisante à ce stade.

Il indique qu'il souhaite une réponse écrite du Département du Doubs concernant la reprise ou non du lac et du barrage, sans quoi il ne sera pas favorable à ce projet.

Il respectera la décision du Département mais il faut une réponse rapidement à ce stade.

Mr Alpy, tient à préciser que les éléments se concrétisent pour le barrage autant avec le Préfet qu'avec l'Agence de l'eau, qui souhaite participer à son financement.

Mr Alpy tient à saluer la vigilance de Mr Grenier sur ce projet, et le rassurer que les membres du Département Mme Loizon, Mr Billot et lui-même sont déterminés à mener ce projet à bien et à porter cette idée au Département.

Mme Loizon, rajoute que le Bureau du Département se tient le 24 octobre et ce sujet est à l'ordre du jour. Mr Billot ajoute qu'il est conscient que tout va de pair, mais il faut que nous donnions du sens à nos actions. Les deux projets font partie du même combat, et il tient à préciser que la solidarité entre la Haute Loue et le Haut Doubs est bien présente et cruciale.

Mr Resh quitte la salle.

Le bureau le remercie d'avoir été présent pour ce point.

Mr Alpy quitte la réunion.

4. Consultation travaux 2024 contrat Natura 2000 « Maintien des milieux humides ouverts du site N2000 Drugeon Haut-Doubs »

4.1 Chantier de défrichement manuel de la tourbière de la Chaussonotte à Vaux et Chantegrue

Ce chantier est réalisé dans le cadre du contrat Natura 2000 de « Maintien des milieux humides ouverts du site Natura 2000 des Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs » et concerne les îlots de gestion n°42 et n°43. L'objectif du chantier est de maintenir un milieu favorable aux espèces faunistiques et floristiques inféodées aux milieux ouverts et semi-ouverts. Pour atteindre cet objectif, le chantier consiste à défricher manuellement la zone sensible et à disposer les rémanents en tas sur site. Des chantiers similaires sur cette tourbière ont eu lieu en 2019 : un défrichage sur l'îlot 43 et un broyage sur l'îlot 42.

Un montant de 15 000 € est inscrit au budget 2024

Critères de jugements des offres indiqués dans le règlement de consultation :

Critère	Pondération
1 / Prix	70%
2 / Technique	30 %

Six entreprises ont été consultées, trois ont déposé une offre :

- France Clôture Environnement (FCE) pour un montant de 22 440,00 € TTC
- Laurent Mathieu pour un montant de 15 206,40 € TTC
- Coulet Travaux Forestier (CTF) : 10 406,00 € TTC

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang prix	Note Technique	Rang technique	Note finale	Rang final
1	FCE	32,46%	3	15,00%	3	47,46%	3
2	Laurent Mathieu	47,90%	2	22,50%	2	70,40%	2
3	CTF	70,00%	1	30,00%	1	100,00%	1

L'offre de Coulet Travaux Forestier (CTF) apparait comme la plus avantageuse.

Délibération N°BS-2024-24 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre de CTF pour un montant de 10 406.00 € TTC

- Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

5. Point d'information projet centrale hydroélectrique site Rivex Ornans

Pascal Reilé a racheté l'ancien moulin situé sur le canal de dérivation de l'ancienne usine Rivex à Ornans. Le barrage est propriété de l'EPAGE et est équipé de vannes automatiques pour limiter les inondations dans la traversée d'Ornans.

Pascal Reilé a présenté à l'EPAGE et à la commune un projet de centrale hydroélectrique sur le site.

Les impacts sur le milieu aquatique seraient assez limités : très peu de tronçon court-circuité, passe à poisson déjà existante qui serait améliorée en même temps que le projet.

De plus le projet n'aurait pas d'impact sur les crues.

Pour ce qui est de l'EPAGE, plusieurs options sont possibles :

- Une association avec Pascal Reilé pour le portage de l'investissement et ainsi pouvoir bénéficier d'un retour financier. Cette hypothèse à examiner avec prudence vu les inconnues et les risques potentiels liés à la présence potentielle de sédiments pollués notamment.
- Une location du barrage comme cela vient d'être mis en place sur le barrage de Roche à Arc et Senans, mais dans des conditions certainement différentes du fait que le barrage fait partie du domaine public de l'EPAGE et de son rôle en termes de prévention des inondations. De plus, le loyer serait certainement plus élevé du fait des coûts importants à prévoir pour remettre à niveau le barrage dans les mois et années à venir.

Mme Loizon demande quels sont les changements pour nous au niveau du barrage ?

Dans cette hypothèse Mr Thevenet précise que c'est l'automatisation du Barrage qui changera, et de ce fait il faudra établir une convention avec certaines spécificités, pour garantir notamment que la prévention des inondations restera prioritaire dans la gestion de l'ouvrage et pour assurer à l'EPAGE un accès en tout temps et tout lieu.

Aux vues des derniers échanges concernant les centrales hydroélectriques, Mr Lietta s'interroge concernant la nuisance sonore du barrage.

Mr Thevenet informe qu'il s'agit de turbines immergées, qui seraient situées sous un bâtiment, à bonne distance des habitations, donc aucune nuisance sonore n'est à craindre.

Mr Grenier précise que l'EPAGE a missionné un juriste qui a expertisé la question du droit d'eau fondé en titre et qu'il convient de débiter les négociations pour monétiser l'utilisation de ce droit d'eau et l'usage du barrage qui y est associé.

Les membres du bureau émettent un avis favorable pour poursuivre les discussions avec Pascal Reilé et la commune.

6. Point d'étape sur le projet de centrale hydroélectrique sur le barrage de Quingey

L'étude de faisabilité du projet a été actualisée dernièrement et montre qu'un tel projet peut être viable et compatibles avec les contraintes locales (inondations, baignade « sauvage », nuisances sonores...) sous certaines conditions.

La commune interrogée en réunion, s'est dite intéressée pour poursuivre la démarche même si elle exprime quand même toujours des craintes par rapport aux difficultés que ce projet pourra créer (en phase travaux, par rapport à la baignade...), en gardant l'objectif d'un projet citoyen, afin de faciliter l'acceptation locale.

Si le projet doit être poursuivi il conviendra :

- De lancer la phase avant-projet détaillé (coût de l'ordre de 40 k€ financement possible par Ademe/Région)
- De mettre en place un groupe de travail avec l'appui d'une structure externe pour étudier le montage juridique possible d'une société de projet (financement possible par Ademe/Région)
- De faire valider par la DDT la reconnaissance d'un droit d'eau fondé en titre

Mr Thevenet précise de plus que c'est un projet économiquement viable.

Mr Grenier précise que ce projet questionne quand même la commune, en effet la position du barrage n'est pas optimale du fait d'être en hypercentre de Quingey.

La commune est réticente à l'idée de bloquer la circulation durant les travaux.

Mr Grenier a demandé que la commune se prononce en conseil municipal.

De plus il souhaite que l'association EMNE et la fruitière à énergie puissent se mobiliser par la suite pour le volet acceptabilité locale et réfléchir aux modalités d'investissement et d'exploitation.

Mr Thevenet ajoute qu'il y a plusieurs solutions envisageables, pour ce qui est de l'investissement notamment.

Au vu de l'échange sur le sujet il en retourne que les membres du bureau sont favorables à lancer l'avant-projet seulement si la commune délibère favorablement, s'investisse et que les acteurs locaux (fruitière à énergie, EMNE) étudient le montage juridique et financier du projet.

7. Point d'information sur les mobilités de personnel

Plusieurs changements ont lieu au sein de l'équipe de l'EPAGE, Mr Thevenet fait le point,

Mme Elodie Mehl a demandé sa mutation, le recrutement pour son poste est en cours avec la CFD, le choix s'est porté sur Mr Pierre AGNOLA, qui a déjà exercé des fonctions en réserve naturelle et qui pourra être présent pour un tuilage de 15 jours. Il prendra son poste le 21 octobre.

L'arrivée d'un nouveau chargé de mission Zones Humides – Tourbières, Mr Aubin St-Pierre ce lundi 14 octobre. Il sera chargé de mettre en œuvre le programme BEL et pourra être amené à intervenir sur des projets du LIFE Climat.

Le recrutement pour le poste d'animateur PTGE est en cours actuellement.

Mme Camille Barbaz – Chargée de missions N2000 sera de retour de son congé parental le 01 novembre.

Mme Chloé Visentini sera de retour de son congé maternité début janvier 2025.

8. Questions diverses

Un point est fait sur les locaux de Frasne, la Communauté de communes Frasne Drugeon ayant le projet de déménager leurs locaux dans la zone d'activité de Frasne et de libérer leur hangar proche de l'EPAGE. Mr Thevenet indique qu'il pourrait être intéressant pour l'EPAGE de récupérer quelques surfaces de bureau au dernier étage des locaux actuels ainsi que la possibilité de reprendre la location du hangar à Frasne.

De plus, Jean Claude Grenier indique que le projet de locaux commun avec la Communauté de communes Loue Lison et l'antenne loue de l'EPAGE avance sur Ornans, le site de Nautiloue ayant été retenu.

La séance est levée à 12 :00

Le secrétaire de Séance



Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY



